

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2018

Sur convocation du 12 septembre 2018, le Conseil Municipal de Courville-sur-Eure s'est réuni le **mardi 18 septembre 2018 à 20h15**, à la salle de la Madeleine, annexe de la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur BUISSON, Maire, assisté de Monsieur Richard PEPIN, Monsieur Jean-Claude HAY, Madame Sylvie GAREL, Monsieur Frédéric HALLOUIN, Adjoints.

Etaient également présents : Madame Evelyne JOLLY, Madame Céline SURIN, Monsieur Pascal EMMANUEL, Madame Agnès PERRIO, Monsieur Karl JOUBERT, Monsieur Jean-Paul CHARRIER, Madame Nathalie CORDERY, Madame OLLIVIER, Madame HUARD, Monsieur LE VANNAIS, Monsieur DOLLEANS, Madame TOURAINÉ.

Etaient absents excusés : Madame Christine DAMAS (pouvoir à M. Hervé BUISSON), Monsieur Pascal SERRE (pouvoir à M. Laurent LE VANNAIS), Monsieur RECAMENTO.

Monsieur Karl JOUBERT est désigné secrétaire de séance.

Compte-rendu des décisions du Maire prises au titre de l'article L2122-22 du CGCT :

↳ Décision n°2018-02 : J'ai signé le 26 juin 2018 une convention de partenariat avec la Compagnie du Théâtre en Pièces, pour une lecture publique et mise en espace du texte « Peau d'Âne ».

↳ Décision n° 2018-03 : J'ai signé le 26 juin 2018 une convention avec le SDIS d'Eure et Loir dont le siège est situé 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES (28000) pour la mise à disposition à titre gratuit du logiciel CrPlus pour la gestion des points d'eau d'Incendie.

↳ Décision n° 2018-04 : J'ai signé le 29 Juin 2018 un contrat de cession d'un spectacle avec Ton et Kirschen Wandertheater dont le siège est en Allemagne, Dr Külz Strasse, 116, 14542 Weder/Havel pour un montant de : 800.00 €

↳ Décision n° 2018-05 : J'ai signé le 27 juillet 2018 un contrat de cession de la pièce de théâtre « Remise en Question » avec la société des Films Qui Marchent Productions dont le siège social est situé 61 rue du Ruisseau 75018 PARIS pour un montant de : 660.00 €

↳ Décision n° 2018-06 : J'ai signé le 11 septembre 2018, un contrat de prolongation du solde du prêt relais du Clos de la Briqueterie avec le Crédit Mutuel pour un montant de 333 000 €

Monsieur le Maire soumet les procès-verbaux des 29 Mai et 12 Juin 2018 à l'adoption. Ces derniers sont adoptés à l'unanimité.

1 - Approbation du Plan Local d'Urbanisme de la Commune :

La Commune de Courville-sur Eure a lancé une révision de son Plan Local d'Urbanisme dont la procédure arrive aujourd'hui à son terme. Néanmoins, la compétence Urbanisme a été transférée au cours de cette procédure à la Communauté de Communes. C'est donc au Conseil Communautaire d'approuver celui-ci. Toutefois, ce dernier ne se prononcera qu'après avoir recueilli l'avis du Conseil Municipal de Courville.

Les documents de ce nouveau PLU ont été joints au rapport qui vous a été transmis.

Richard PEPIN : « La révision du PLU concerne principalement :

- *la mise en terrain constructible de terres du Maraicher Thierry Leroux qui a pris sa retraite et cessé son activité,*
- *la modification de la zone des terrains de tennis qui figuraient partiellement en zone agricole pour les mettre en zone équipement.*
- *La modification de la zone où SOUFFLET Agriculture souhaitait réaliser son dépôt, en la passant de A en zone UX ».*

Hervé BUISSON : « En effet, par ailleurs le PLU devait également se mettre en conformité avec les Lois Grenelle de l'environnement et avec le SCOT. On parle de grenellisation des PLU. On s'est bagarré avec la DDT qui considérait que les terrains de la ZAC déjà viabilisés, devaient être pris en compte dans les droits à construire du SCOT, mais on a finalement eu gain de cause ».

Monsieur BUISSON détaille les 9 opérations d'aménagements programmés répertoriées sur la Commune.

Sylvie GAREL : « il y a une réunion du PLUI là bientôt ? »

Hervé BUISSON : « En effet, en parallèle, la Communauté de Communes réalise le PLU à échelle Intercommunale : le PLUI. Une réunion à cet effet se tiendra cette semaine.

Comme vous le savez, cette compétence est de la Communauté de Communes et non de la Commune. Néanmoins la Communauté de Communes souhaitait bien sûr au préalable recueillir l'avis de l'ensemble du Conseil Municipal.

Je soumetts donc à votre validation « un accord de principe ».

Le conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable sur la présentation qui lui a été faite.

2 - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : débat sur les orientations générales du PADD :

La Communauté de Commune Entre Beauce et Perche qui a dorénavant la compétence Urbanisme, mène actuellement l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Dans ce cadre, un débat sur les orientations générales du **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** doit être organisé au sein du Conseil Municipal.

Le projet de PADD à l'échelle intercommunale ainsi que la déclinaison communale ont été joints en annexe1 au rapport qui vous a été transmis.

Hervé BUISSON : « 3 grands Axes définissent ce PLUI :

Axe 1 : Assurer le développement économique et démographique de la Communauté de Commune.

Axe 2 : S'appuyer sur l'Eure et le Loir pour mettre en valeur les paysages naturels et bâtis.

Axe 3 : Assurer l'accessibilité du territoire.

Un débat s'installe au sein du Conseil Municipal.

Richard PEPIN : « Moi j'aimerais qu'on matérialise toutes les entrées de la Commune y compris celles en venant de Châteauneuf en Thymerais, et de Saint Arnoult des Bois. Ça serait bien de les mettre aussi en entrée de Ville à valoriser »

Frédéric HALLOUIN : « Moi je pense aussi qu'il serait nécessaire de penser à élargir la route de la déchetterie ».

Hervé BUISSON : « On va noter toutes ces informations et les faire remonter à la Communauté de Communes »

3 - Classe de neige 2019 de l'école élémentaire du Chemin Vert : participation financière de la commune :

Comme chaque année depuis 1973, l'école élémentaire souhaite poursuivre l'expérience de la classe de neige pour les élèves de CM2 soit 32 élèves. Cette année le séjour aurait lieu à Lélex dans le Jura, du lundi 21 janvier au mercredi 30 janvier 2019. Le prix du séjour s'élèvera à 913.50 € (112.50 € de transport et 801 € d'hébergement).

Pour mémoire en 2018 la participation de la commune s'élevait à 545 € par élève.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, fixe la participation de la commune à 545.00 € par élève comme l'année passée.

4 - Effacement de dettes :

La trésorerie nous a fait parvenir un état de sommes irrécouvrables pour un montant de 1605.89 €, après avoir épuisé toutes les voies de recours possibles. Ces impayés représentent des frais de restauration et transport scolaire de 4 familles.

Ces recettes irrécouvrables seront imputées 6542 : créances éteintes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, DECIDE de déclarer les recettes détaillées ci-dessus.

5 - Budget Communal : décision modificative :

L'article 6542 : créances éteintes ne dispose pas de crédits suffisants pour réaliser l'écriture comptable nécessaire à l'effacement de dettes des recettes irrécouvrables. Il est proposé de prévoir la décision modificative suivante :

022 Dépenses imprévues : - 1500 € solde : 99 245.54 €
6542 : Créances éteintes : + 1500 € solde : 2 825.93 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés APPROUVE la décision modificative ci-dessus.

6 – Demande de participation financière du Conseil Départemental au Fonds d'Aide aux Jeunes :

Le Fonds d'Aide aux Jeunes s'adresse aux jeunes âgées de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle. En 2017, ce fonds a aidé 620 jeunes Euréliens dans le cadre de leur parcours d'insertion (aides individuelles et actions collectives). Pour mémoire en 2016, 416 jeunes avaient recours à ce dispositif.

En 2017, **125** aides individuelles ont été accordées pour l'arrondissement Chartrain dont **8 aides individuelles accordées à des jeunes de Courville** pour un montant global d'environ **500,00 euros** (4 jeunes concernés mais 2 ont bénéficié de plusieurs aides).

Le Conseil Départemental sollicite le soutien de la Commune de Courville au titre de l'année 2018.

Pour mémoire la participation de la Commune en 2016 et 2017 s'élevait à 100 €.

Evelyne JOLLY : « on donne moins que le montant de l'aide octroyée ? »

Hervé BUISSON : « oui à Brou par exemple, ils participent à hauteur de 400 euros par personnes aidées. »

Mireille TOURAINE : « on pourrait augmenter ».

Sylvie GAREL : « Moi je trouve qu'on pourrait aider cette tranche d'âge-là, parce qu'on fait pas beaucoup en direction de cette tranche d'âge ».

Hervé BUISSON : « on double ? »

Monsieur le Maire fait procéder à un vote :

Hervé BUISSON : « Qui est pour que l'on octroie 300 € ? »

Laurent LEVANNAIS, Pascal SERRE, Mireille TOURAINE, Patrick DOLLEANS, Pascal EMMANUEL, Evelyne JOLLY, Nathalie CORDERY, Sylvie GAREL soit 8 VOIX pour 300 €.

« Qui est pour que l'on octroie 200 € ? »

Hervé BUISSON, Christine DAMAS, Richard PEPIN, Jean-Claude HAY, Frédéric HALLOUIN, Céline SURIN, Agnès PERRIO, Karl JOUBERT, Jean-Paul CHARRIER, Claire-Marie CARTRON, Laurence HUARD soit 11 VOIX pour 200 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 11 VOIX pour 200 € (Hervé BUISSON, Christine DAMAS, Richard PEPIN, Jean-Claude HAY, Frédéric HALLOUIN, Céline SURIN, Agnès PERRIO, Karl JOUBERT, Jean-Paul CHARRIER, Claire-Marie CARTRON, Laurence HUARD) et 8 VOIX pour 300 € (Laurent LEVANNAIS, Pascal SERRE, Mireille TOURAINE, Patrick DOLLEANS, Pascal EMMANUEL, Evelyne JOLLY, Nathalie CORDERY, Sylvie GAREL) FIXE le montant de la participation de la commune à 200 €.

7 – Demande de participation financière du Conseil Départemental au Fonds de Solidarité pour le Logement :

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.) a pour vocation d'aider les ménages en difficulté et démunis, à accéder à un logement décent ou à s'y maintenir. Le FSL intègre notamment tout le volet « participation ou aide en matière d'énergie (eau, électricité, gaz) ».

La participation de la ville s'élèverait à 3 € par logement social soit $278 \times 3 = 834,00$ €.

Les bilans fournis par le Conseil Départemental ont été joints à l'envoi par mail.

Hervé BUISSON : « j'ai fait un petit calcul Brou c'est 3526 habitants et 292 logements sociaux. »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés APPROUVE la participation financière de la Commune au FSL à hauteur de 3 € par logement social soit $278 \times 3 \text{ €} = 834,00 \text{ €}$.

8 - Lotissement rue de la gare : rétrocession de la voirie dans le domaine public communal :

Monsieur Jean-Marc BONNET va réaliser prochainement un lotissement rue de la gare. A cet égard, il va entreprendre les travaux de viabilisation et de voirie nécessaires. Cette voirie pourrait être rétrocédée à la commune ou bien restée propriété en indivision de chaque propriétaire.

Richard PEPIN : « Oui j'ai vu justement dans les OAP que ça pourrait être fermée à chaque extrémité ? »

Hervé BUISSON : « C'est à eux voir. Mais si c'est du domaine public ils ne pourront pas fermer cette rue et profiter du ramassage des ordures ménagères. »

Jean-Claude HAY : « Le risque c'est que les gens de la gare s'y stationnent. »

Hervé BUISSON : « En effet »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés EMET UN AVIS FAVORABLE DE PRINCIPE quant à la rétrocession de la voirie du futur lotissement réalisé par M. BONNET rue de la Gare.

9 - Acquisition du Prieuré de la rue Saint Nicolas :

Le prieuré situé Place Saint Nicolas, est actuellement à la vente. Après plusieurs visites sur place et compte tenu de l'intérêt patrimonial de ce bâtiment il est proposé aujourd'hui de faire l'acquisition de ce bâtiment.

Hervé BUISSON : « Qu'en pensez-vous ? »

Frédéric HALLOUIN : « c'est quand même le plus vieux bâtiment de la Commune. On est en cohérence avec le SCOT pour sa partie attractivité du territoire. »

Jean Paul CHARRIER : « Pour cela il faudrait déjà le visiter ».

Hervé BUISSON : « On a déjà fait une visite mais on peut en refaire une un lundi. Qui cela intéresse ? »

Claire-Marie OLLIVIER : « Personnellement pour moi la visite ne va pas me faire changer d'avis. C'est un très beau bâtiment et il serait dommage que ce soit acheté et rasé par exemple »

Mireille TOURAINE : « Et on se pose pas la question si on peut l'acheter ou pas ! »

Hervé BUISSON : « Nous solliciterons bien évidemment des subventions pour porter cette réhabilitation ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 17 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (Mireille TOURAINE et Céline SURIN) DECIDE d'acquérir le prieuré situé rue Saint Nicolas pour un montant de 258 750 €.

10 - Acquisition d'un local ensemble immobilier rue de l'Ecu :

Comme vous le savez la Fleuriste située 19 rue de l'Ecu a cessé son activité il y a quelques mois maintenant. Elle a mis en vente sa boutique et a interrogé la Commune sur la possibilité de transformer la destination de ce local en habitation.

Afin de pouvoir maintenir ce local à usage commercial, il est proposé au Conseil Municipal d'en faire l'acquisition.

Hervé BUISSON : « La propriétaire est venue me voir pour connaître ma position si elle vendait pour en faire de l'habitat, si on accepterait le changement de destination. Je lui ai proposé de nous rendre acquéreur et de lui laisser à la location à prix acceptable pour elle. Elle n'a jamais donné suite à ma proposition »

Claire-Marie : « Est-ce qu'on peut s'opposer au changement de destination ?

Hervé BUISSON : « Oui par le biais de la préemption »

Un débat s'installe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 8 VOIX POUR (Hervé BUISSON, Christine DAMAS, Richard PEPIN, Sylvie GAREL, Evelyne JOLLY Karl JOUBERT, Céline SURIN, et Jean-Claude HAY), 5 ABSTENTIONS (Laurence HUARD, Pascal EMMANUEL, Jean-Paul CHARRIER, Patrick DOLLEANS et Agnès PERRIO) et 6 CONTRE : (Laurent LEVANNAIS, Pascal SERRE, Mireille TOURAINE, Claire-Marie OLLIVIER, Frédéric HALLOUIN, Nathalie CORDERY), DECIDE d'acquérir le bien immobilier situé 19 rue de l'Ecu pour un montant de 110 250.00 €.

L'ordre du jour étant épuisé il est procédé à un tour de table :

Remerciements reçus de :

- La poste pour lui avoir permis de tenir un stand de vente de carnet de timbres en partenariat et au bénéfice de la Croix Rouge.
- L'Etablissement Français du Sang, qui a accueilli 68 donateurs le 24/07/2018.
- L'Association les Amis de l'Ecole de Musique et l'Office du Tourisme pour le soutien logistique et matériel lors de la soirée Guingette.

Pour versement de subventions :

- Collège Louis Pergaud pour la sortie à la Cité des Sciences à Paris pour la Classe qui a participé au Rallye Mathématique.
- Croix Rouge Française.
- Harmonie.

- La Ligue contre le Cancer.
- Ecoles des sports subaquatiques Palme Courvilloise.
- L'Association l'Espoir – Foyer de Vie « Gérard VIVIEN ».

Richard PEPIN : « Je voulais vous remercier tous pour vos messages lors du décès de Raymond et toi Hervé pour ton émouvant discours »

Karl JOUBERT «Je voulais savoir ou on en est des travaux de la piste cyclable par rapport au compte-rendu »

Hervé BUISSON : « L'Appel d'offres qui a été lancé prévoyait un traitement de sol en place. Eiffage a fait des études de sol après l'attribution du marché et est revenu vers nous en disant que le long de la rocade (pour la section entre le Pré des Vignes et l'Eure), la terre n'était pas suffisamment bonne pour être traitée, il faut faire du granulaire. On s'est réuni, ça n'a duré que 5 mn ! J'avais fait sortir les offres. Ils demandaient 26000 euros de plus-values alors que les autres entreprises avaient chiffré l'option à 6000 €. Ils sont revenus vers moi, et après avoir refait les comptes, ils ont revu leur position, et finalement il n'y aura pas de plus values ! Néanmoins, ils sont revenus vers moi en disant oui mais maintenant on a fait des test de portabilité et on n'aura pas les 25 MPA ! Bon vous connaissez mon point de vue sur le maître d'œuvre, il n'est pas bon c'est vrai, mais je ne sais pas comment on va régler ça ? »

Karl JOUBERT : « Est-ce qu'il est possible de refaire la peinture de stationnement interdit rue Saint Nicolas ? »

Hervé BUISSON : « oui on va regarder ça »

Céline SURIN : « Je voudrais féliciter Frédéric pour le week-end reconstitution c'était vraiment super ». Et par rapport à la facture d'eau on sait quand elle va arriver ? »

Hervé BUISSON : « Les premières arrivent, on vient d'en recevoir une en Mairie».

La séance est levée à 22h30.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu Mardi 16 octobre 2018.